

à l'égard de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation ; j'avais aussi à accomplir la promesse de faire connaître cette marque de protection dont elle nous a favorisées. Il me reste à vous prier de vous unir à nous pour nous aider à obtenir une nouvelle faveur, que nous désirons beaucoup et que nous avons inutilement sollicitée jusqu'à cette heure. Une jeune professe du Noviciat, Ste. Marie de l'Incarnation, est malheureusement presque sourde ! elle n'entend pas les instructions qui se font à la chapelle le dimanche pendant nos retraites, non plus que les lectures de table. Il semble qu'avec le temps, son infirmité s'aggrave bien loin de diminuer ; cela nous fait d'autant plus de peine que cette jeune sœur est dotée de qualités charmantes et qu'elle pourrait se rendre bien utile pour les œuvres de l'Institut. Vous nous feriez bien plaisir, ma bonne et digne mère, si vous, votre sainte Communauté et vos enfants, vous vouliez bien nous faire l'aumône d'une neuvaine à notre Vénérable Mère dans le but d'obtenir la complète guérison de notre jeune professe. Nous voudrions bien qu'elle pût se terminer le jour de St. Stanislas, fête des Saints de l'Ordre. Il est beaucoup parlé de l'eau du tombeau de votre sainte fondatrice, dans le récit des grâces obtenues par son intercession, nous serions bien contentes de savoir ce que c'est que cette eau merveilleuse. Si vous pouviez nous envoyer un petit morceau d'étoffe qui eut trempé dans cette eau, ou qui eut touché à quelqu'une de ses reliques : oh ! que vous nous rendriez heureux ! Nous serions aussi bien aise de savoir où en est la cause de notre future bienheureuse.